



CALAO
FINANCE

PRESENTE

CALAO PARTICIPATIONS

**ELIGIBLE AU DISPOSITIF DE REMPLOI DES PRODUITS
DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES (150 0 B TER)**

Statut : Autre Fonds d'Investissement Alternatif

Code ISIN : FR0013420676

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Souscription à partir de 100 000 €

Durée de blocage de 6 ans à 12 ans maximum

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital.

Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.



CALAO FINANCE

SOMMAIRE

Calao Participations	1
Avertissements	3
Présentation	4
Politique d'investissement	5
Nos thématiques	6
Mécanisme du emploi produit de cession	7
Investir dans Calao Participations	8
Au terme de l'investissement	9
Caractéristiques de Calao Participations	10
 A propos de Calao Finance	 12
Points clefs & Politique d'investissement	13
Les co-fondateurs	14
Une équipe d'experts métiers	15
Facteurs de risque	17

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital.

Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.

AVERTISSEMENTS

Ce document n'a pas été soumis à l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destinée à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays. Les valeurs mobilières, objet de la présente ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qui acquièrent les titres financiers de CALAO PARTICIPATIONS pour un montant par investisseur supérieur aux montants fixés par la réglementation en vigueur, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier (le «CMF»).

CALAO PARTICIPATIONS est considéré comme un « Autre Fonds d'Investissement Alternatif », conformément à l'article L. 214-24, III, 2° du CMF.

La présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»).

Cette présentation est à caractère purement informatif. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne sauraient constituer en aucun cas une garantie de performance future. Ce document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement.

Toute personne désirant investir dans CALAO PARTICIPATIONS doit être pleinement consciente que son capital n'est pas garanti, peut ne pas lui être restitué ou partiellement. Ainsi, CALAO PARTICIPATIONS présente un risque de perte en capital (voir la rubrique «Profil de risques» de ce document).

Chaque investisseur est invité à vérifier au préalable l'adéquation de cet investissement avec sa situation personnelle.



CALAO PARTICIPATIONS

PRÉSENTATION

CALAO PARTICIPATIONS est une société holding avec pour objet d'investir dans des PME françaises, éligibles aux critères du remploi des produits de cession tels que définis par l'article 150-0 B ter du CGI.

CALAO PARTICIPATIONS est classifiée comme un « Autre Fonds d'Investissement Alternatif » selon le Code Monétaire et Financier et a pour dépositaire SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

LE REGIME DE L'APPORT-CESSION (L'ARTICLE 150-0 B TER DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Le régime fiscal de l'apport-cession (article 150-0 B ter du CGI) permet aux personnes physiques de reporter l'imposition des plus-values d'apport de titres réalisées par celles-ci directement ou par personne interposée lorsque l'apport est fait à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur.

En cas de cession des titres reçus en rémunération de l'apport, ou en cas de cession rapide des titres apportés par la société holding, ce report d'imposition est de plein droit sous réserve que le cédant prend l'engagement de réinvestir au moins 50 % (60% pour les sociétés cédées depuis le 01/01/2019) des plus-values du produit de cession, dans un délai de deux ans à compter de la date de la cession.

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital.
Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CALAO PARTICIPATIONS permet aux investisseurs de se constituer un portefeuille de participations dans des PME non cotées avec un potentiel de développement.

Le véhicule d'investissement s'adresse spécifiquement aux actionnaires cédants une participation qui souhaitent bénéficier d'un report d'imposition, mais aussi aux personnes physiques et morales souhaitant diversifier leur patrimoine dans le non coté.

CALAO PARTICIPATIONS peut investir dans tous types d'entreprises commerciales, sans limitation d'âge ni de critères géographiques, en actions et en obligations convertibles en actions.

Ainsi, CALAO FINANCE mène pour le compte de CALAO PARTICIPATIONS une politique d'investissement dans des PME non cotées en bourse évoluant sur les **deux grandes thématiques de CALAO FINANCE, l'art de vivre et les technologies stratégiques.**

CALAO PARTICIPATIONS prend indicativement une dizaine de participations dans des PME françaises.

L'objectif de la Société est de réaliser des plus-values à long terme sur un portefeuille de participations investi au minimum à hauteur de 90% de l'actif brut comptable en titres de sociétés cibles disposant selon l'équipe de gestion d'un fort potentiel de croissance et éligibles aux dispositions de l'article 150-0 B ter du CGI.

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital.

Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.



ART DE VIVRE

MODE
MULTIMÉDIA
DISTRIBUTION
GASTRONOMIE
LOISIRS & OUTDOOR
ACCESSOIRES DE LUXE

La thématique regroupe des entreprises qui développent des biens et services, allant du luxe au sport en passant par les objets connectés et la distribution spécialisée. Les applications technologiques, l'évolution du comportement du consommateur et les nouveaux marchés émergents offrent des opportunités de développement importantes pour les entreprises de cette thématique.

NOS THÉMATIQUES

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'exemple et la liste n'est pas exhaustive.



ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

DATA
INDUSTRIE 4.0
SÉCURITÉ NUMÉRIQUE
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les technologies de cette thématique se caractérisent par leurs innovations permanentes. Elles permettent de véritables ruptures (technologies disruptives) ou des sauts significatifs dans les activités économiques telles que : le développement de l'autonomie énergétique, l'optimisation des systèmes de communication et leur sécurité ou encore l'accroissement des capacités de stockage informatique.

MÉCANISME DU REMPLOI PRODUIT DE CESSION

APPORT

Le dirigeant ou l'actionnaire détient en direct les actions de la société qui va être cédée.

Le dirigeant ou l'actionnaire apporte tout ou partie des titres de sa société à une holding qu'il contrôle. Seule la partie apportée à la holding sera éligible au report d'imposition.



Dirigeant/actionnaire
de la société à céder

Apport des parts



Holding B
contrôlée par le
dirigeant

CESSION

La holding B procède à la cession des parts à un tiers acquéreur et reçoit le produit de la cession.



Holding B
contrôlée par le
dirigeant

Cession des parts



Tiers acquéreur

**VERSEMENT DU PRODUIT
DE CESSION**

REMPLOI

La holding doit réinvestir **50%** ou **60%*** du produit de cession dans les 24 mois.

Calao Participations prend indicativement une dizaine de participations dans des PME françaises. La gestion est déléguée aux équipes de Calao Finance. La holding pourra percevoir les dividendes des PME dans lesquelles Calao Participations a investi.

*Réinvestir 50% des produits de cession pour les participations cédées jusqu'au 31/12/2018, 60% à partir du 01/01/2019.



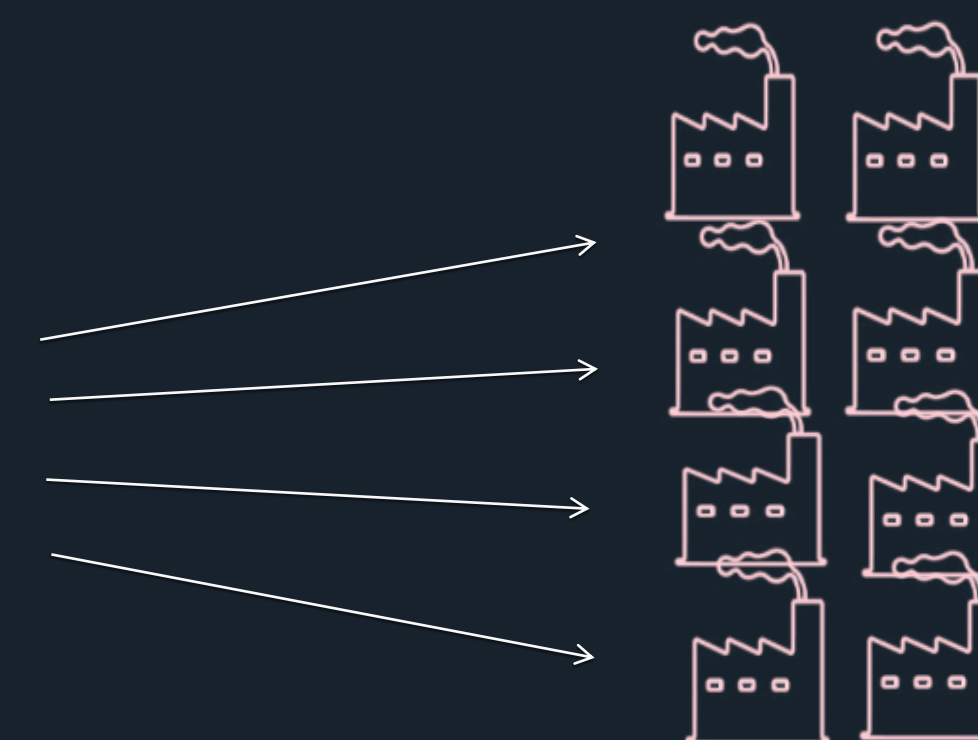
Holding B contrôlée par
le dirigeant

**50% DU PRODUIT DE
CESSION RESTENT
DANS LA HOLDING**

**50% DU PRODUIT DE
CESSION EST INVESTI
DANS CALAO
PARTICIPATIONS**



Calao
Participations



PME

INVESTIR DANS CALAO PARTICIPATIONS

PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription dure 6 mois, sauf clôture anticipée.

01 février 2019

Début des souscriptions

N

01 août 2019

Début de la réalisation des investissements

01 février 2020

Durée min de détention des titres pour bénéficier du report (12 mois)

N + 1

INVESTISSEMENTS ET INFORMATIONS SEMESTRIELLES

CALAO PARTICIPATIONS investit dans une dizaine de PME dans des univers de prédilection suivis par CALAO FINANCE

Le cas échéant, CALAO PARTICIPATIONS peut procéder à la distribution de dividendes

CESSION DES PARTICIPATIONS

Période de remboursement

Période de liquidation/dissolution de CALAO PARTICIPATIONS (au maximum 12 ans à compter de l'investissement)

01 février 2026

Terme de l'horizon de placement (6/7 ans après le début des investissements)

N + 6/7

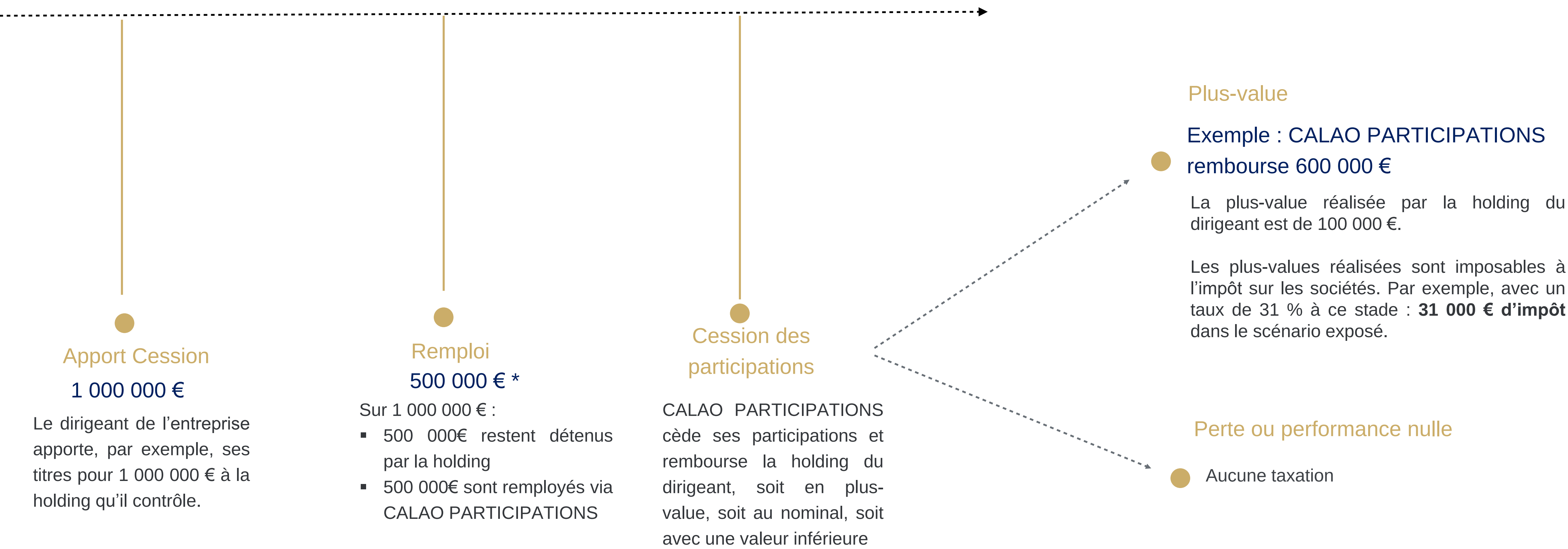
01 février 2031

Liquidation Calao Participations

N + 12

AU TERME DE L'INVESTISSEMENT

Prenons l'exemple d'un client, chef d'entreprise qui réalise un apport-cession de ses titres vers une société holding qui procède à la cession de ses titres pour 1M € moins de 3 ans après que l'apport ait été effectué; les fonds reçus en échange des titres vendus demeurent dans la holding.

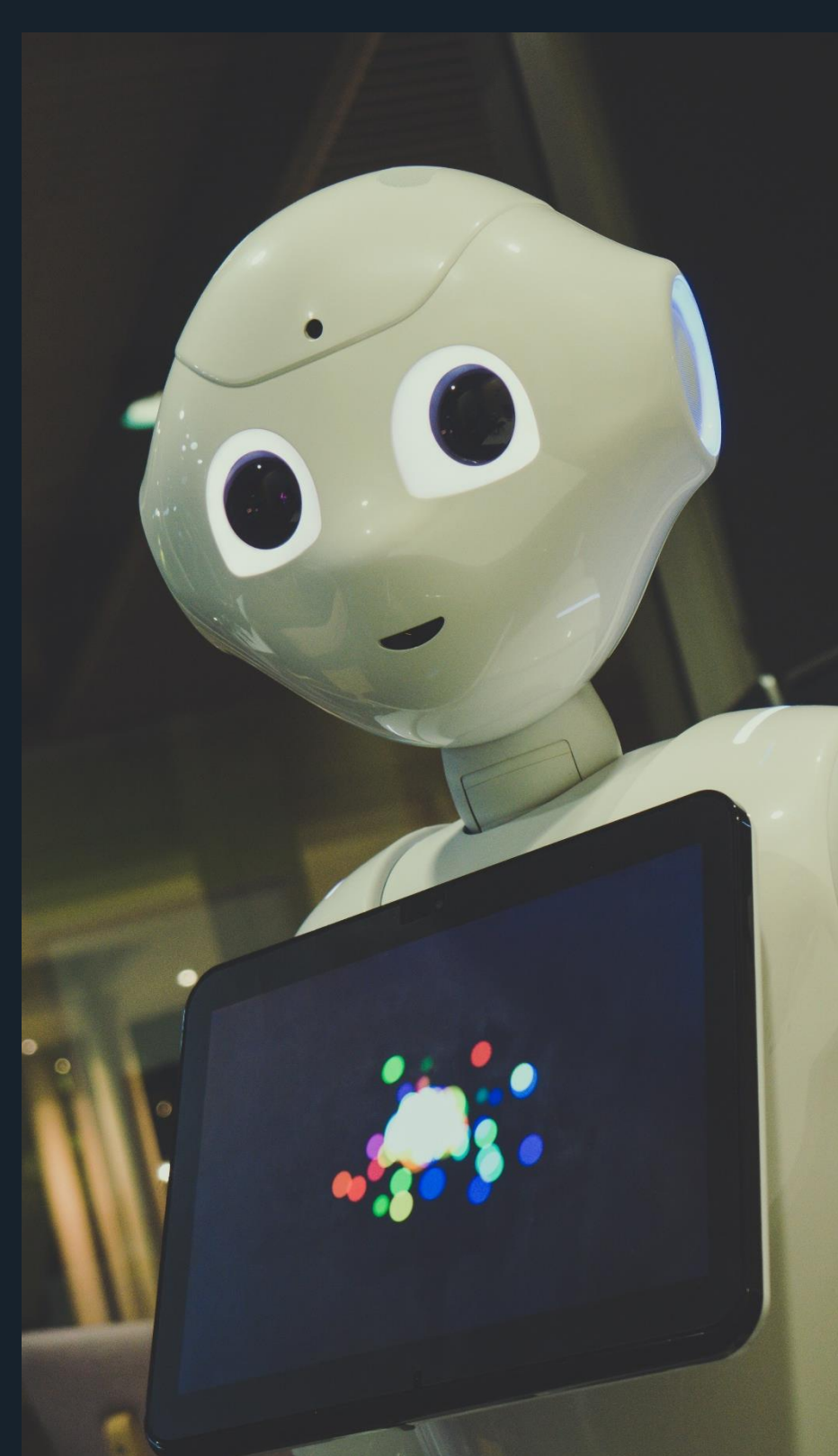
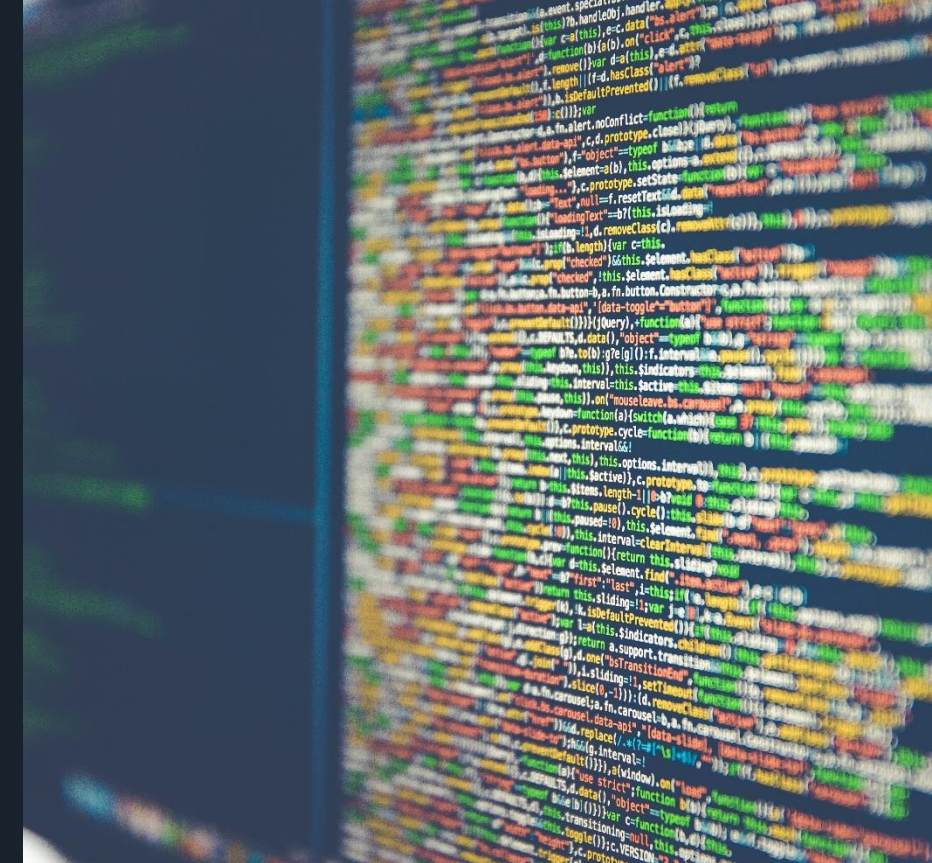


**Réinvestir 50% des produits de cession pour les participations cédées jusqu'au 31/12/2018, 60% (dans cet exemple, 600 000 €) à partir du 01/01/2019*

Caractéristiques de Calao Participations

- Forme juridique : SAS
- Statut : autre Fonds d'Investissement Alternatif
- Gestion déléguée : CALAO FINANCE
- Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
- Code ISIN : FR0013420676
- Commissaire aux comptes : RSM FRANCE
- Souscription minimum : 100 000 € (actions A)
- Date limite de souscription : 30 mai 2020 ou avant par anticipation
- Frais de gestion : 3,4 % TTC par an – Frais de collecte : 4 %
- Durée de détention légale : 1 an
- Durée de détention visée : 6/7 ans
- Durée maximum de blocage des fonds : 12 ans
- Bénéfice distribuable et boni de liquidation : 80% pour les détenteurs d'actions A, 20% pour les détenteurs d'actions B (CALAO FINANCE et ses équipes)

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital. Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.





A propos de Calao Finance

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital. Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.

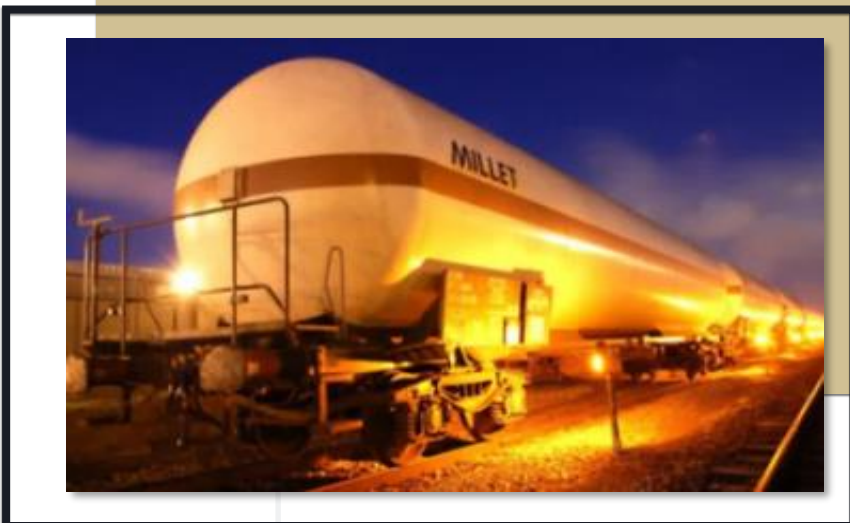
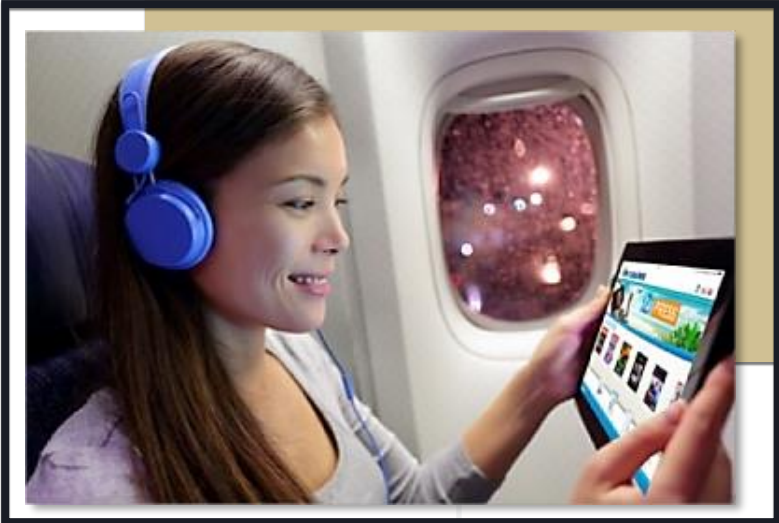
CALAO FINANCE est une société de gestion de capital investissement indépendante. Elle a été fondée et est dirigée par Eric GAILLAT et Rodolphe HERBELIN. Elle intervient au capital d'entreprises de croissance.

Sa caractéristique principale est son apport qui est non seulement financier mais aussi entrepreneurial aux côtés des PME. Cela se traduit par des partages d'expériences et de méthodes, mais également au niveau du développement de l'activité des participations, avec le croisement des réseaux relationnels.

La société de gestion intervient pour le compte d'investisseurs privés, institutionnels et professionnels, ainsi que de family offices.

Avertissement : ce type d'investissement présente un risque de perte en capital. Les actions de la société Calao Participations ne sont pas cotées et présentent un risque d'illiquidité.

Les membres de l'équipe ont réalisé près de 200 opérations d'investissements et de désinvestissements dans des PME non cotées, **des PME de croissance aux actifs tangibles**

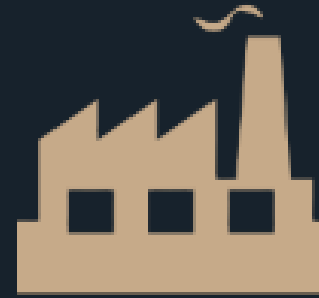


L'équipe d'investisseurs associe des experts métiers dédiés à chaque univers thématique pour l'analyse et le suivi des investissements.



POINTS CLEFS

- Activités de Gestion de Fonds et de Conseil en investissement
- Investissements dans les PME évoluant sur des "megatrends" de croissance : l'art de vivre comme le bien-être ou le digital media & les activités stratégiques comme la cyber-sécurité ou la réalité augmentée
- Equipe composée d'investisseurs, d'entrepreneurs et d'experts métiers, tous intéressés à la performance finale des investissements
- Rôle actif des experts métiers aux côtés des dirigeants de participations pour accélérer le développement
- Prix "*Emerging Manager Best Practices*" 2014 de MORNINGSTAR, dans la catégorie Capital - investissement / Actifs Réels.



80 participations dans des PME françaises



+ de 4 600 salariés



+ de 850 millions € de chiffre d'affaires agrégé

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Depuis son origine, CALAO FINANCE mène une politique d'investissement axée plus particulièrement sur les entreprises des **secteurs de l'art de vivre et des activités stratégiques**, pour lesquels l'équipe a des convictions fortes.

Cette approche thématique permet de mieux détecter les tendances, les secteurs exportateurs ou les savoir-faire relativement uniques. Ainsi, l'équipe peut accompagner plus efficacement les participations dans leur développement.

PLUS DE DETAILS →



Eric GAILLAT
Associé dirigeant,
Cofondateur

Précédemment Fondé de Pouvoir LBO
Banque du Phénix ; Conseil auprès des
Associés Gérants de la Banque
Arjil/Lagardère ; Cofondateur et Co
Président d'Ipen Group
/BusinessAngels.com ; Administrateur et
Directeur Associé d'Alto Invest.

Par ailleurs, Président du Club du
Haut de Bilan et Administrateur du
Centre des Professions Financières,
Auditeur de l'Institut des Hautes
Etudes de la Défense Nationale
(Premier Ministre).



Rodolphe HERBELIN
Associé dirigeant,
Cofondateur

Précédemment Chargé d'Affaires à la
BDPME ; Directeur d'Investissement chez
Ile de France Capital ; Directeur de
Participation chez Alto Invest.

Par ailleurs, Censeur du Conseil
d'Administration d'Ines de la
Fressange (participation de CALAO
FINANCE).

EQUIPE D'EXPERTS METIERS

Christel CHOUDER

Associée

Expertise art de vivre : hôtellerie, luxe, distribution spécialisée

Précédemment Directrice Duty Free Amérique chez SISLEY Cosmetics, et Area Manager Senior chez l'OREAL Amérique



Fabrice BOÉ

Senior Advisor

Expertise art de vivre : luxe, distribution spécialisée, média

Précédemment Président de PRISMA MEDIAS, Directeur Général d'HERMÈS, Directeur Général de LANCÔME International.



L'équipe de CALAO FINANCE réunit des professionnels expérimentés du capital-investissement et 18 experts métiers, permettant de mettre en perspective l'expérience du praticien aux côtés de l'investisseur.

Christophe CHENUT

Senior Advisor

Expertise art de vivre : sport, distribution spécialisée, média

Précédemment Directeur Général de LACOSTE, Directeur Général du Groupe L'EQUIPE et Directeur Général de DDB



Jean-Marc SCHAUB

Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : cleantech, énergie, transport

Président de Wagon Line (participation Calao). Précédemment, Président de Maisinning (GDF/SUEZ) et Directeur Général de PRIMAGAZ. ESSEC, Insead ,



Ses membres ont pour valeurs communes, l'esprit entrepreneurial et l'objectif du retour sur investissement. La légitimité des membres du comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés par Calao Participations.

Sébastien HEON

Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : cybersécurité, défense, traçabilité

Cybersecurity expert de SCOR. Précédemment Directeur du Conseil et des Relations institutionnelles cybersécurité du Groupe AIRBUS, Conseiller pour les relations internationales à l'ANSSI. DEA en mathématiques et informatique



Yves VERET

Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : cybersécurité, défense, activités duales

Précédemment Président de Cap Sesa Défense puis de MATRA CAP SYSTÈMES, Directeur Général des Services de BULL, Directeur de Branche Ingénierie de Systèmes de l'AÉROSPATIALE. Ingénieur Sup'Aéro.



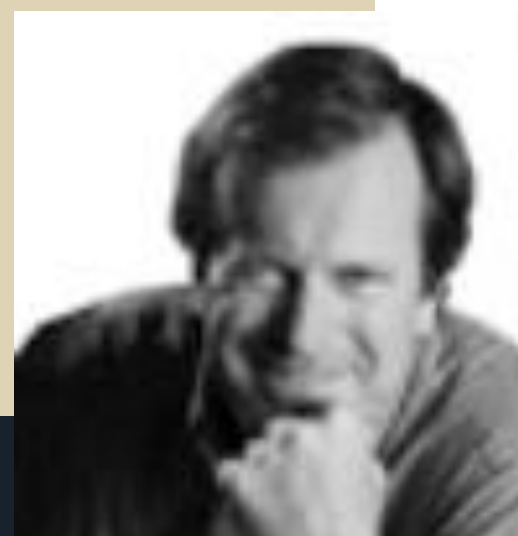
L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.



Jérôme de LABRIFFE, Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : big data, blockchain, systèmes d'information

Précédemment Directeur du Big Data développement et directeur de l'innovation digital du Groupe BNP PARIBAS. HEC. IHEDN.



Hubert AURIOL, Senior Advisor

Expertise art de vivre : loisirs, sports, média

Directeur de Course du China Grand Rally. Précédemment Directeur Général du Pôle Sports Mécaniques d'Amaury Sport Organisation (Groupe l'Equipe). Pilote, triple vainqueur du Paris Dakar.



Bernard MARTINEZ - Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : biologie, medtech, santé

Président de l'Executive Health Club. Précédemment Senior Directeur Crm SIEBEL HEALTH, Directeur Business Development de DENDRITE, Directeur Général du Laboratoire THEA,



Guillaume TISSIER - Senior Advisor

Expertise technologies stratégiques : cybersécurité, défense, activités duales

Directeur général de CEIS (organisateur du Forum International de la Cybersécurité - FIC, fondateur du Cyberlab dédié à l'accélération business des PME). DESS droit des affaires internationales



Loïc BOURDY

Associé, Directeur d'Investissements

Précédemment Chargé d'Affaires chez Polinvest (DGCIS / Caisse des Dépôts & Consignations) et Chargé de Mission au Pôle Finance Innovation. EDC, Mastère Spécialisation Finance.

AVERTISSEMENTS

LES FACTEURS DE RISQUE



Un investissement dans la Société comporte pour l'investisseur un ensemble de risque. Rien ne garantit que la Société atteindra ses objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. Cet investissement ne doit être envisagé que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ce risque (ainsi que la perte éventuelle de tout ou partie de leur investissement) et qui n'ont pas un besoin immédiat de rendre liquide leur investissement ou d'obtenir le remboursement de leur souscription.

L'investisseur doit donc évaluer les risques suivants, avant d'investir dans la Société.

Ce qui suit est un résumé de certains risques qu'un investisseur potentiel doit prendre en considération avant de décider d'investir dans la Société. Il ne constitue pas et ne prétend pas constituer une liste ou une explication exhaustive des risques potentiels liés à un tel investissement.

Risque de perte en capital

Les instruments financiers sélectionnés par le Président connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La Société ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi soit intégralement perdu.

Risque d'illiquidité des Actions

En l'absence de cotation des Actions de la Société et de l'incessibilité de ses titres pendant une durée de sept (7) ans, les investisseurs bénéficieront donc d'une liquidité limitée. Enfin, les Transferts d'Actions A sont soumis à l'agrément du Président conformément à l'article 12.2 des Statuts excepté dans certains cas de transferts libres définis à l'article 12.3 des Statuts.

Risque inhérent à l'absence de comptes historiques de la Société

La Société vient d'être créée lors de la souscription à son capital social. Elle n'a donc pas de comptes historiques et n'a encore pas réalisé d'investissement.

La Société n'est donc pas en mesure de s'engager sur des données chiffrées prévisionnelles et sur sa capacité à générer des résultats bénéficiaires. Les investisseurs doivent se fier exclusivement au jugement et aux efforts du Président qui contrôlera et gèrera l'ensemble des opérations, des investissements et la stratégie de la Société.

Risques fiscaux

Durant la vie de la Société, le législateur pourra apporter des modifications à la réglementation applicable. Ces modifications pourraient intervenir et avoir un effet défavorable sur la Société. Dans le cadre de leurs investissements dans la Société, les investisseurs peuvent bénéficier de dispositifs fiscaux de faveur tel que le régime prévu par les dispositions de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts. Les évolutions législatives futures pourraient conduire à un durcissement des conditions d'application de ces dispositifs et à une baisse de leur attractivité pour les investisseurs

Risques liés à la gestion discrétionnaire de la Société

La sélection des sociétés se fait par le Président. Le Président sélectionne les sociétés dans lesquelles les investissements doivent être effectués selon ses critères. En conséquence, ces investissements sont soumis aux aléas inhérents au capital-investissement. Dès lors, le risque que l’équipe de gestion ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes ne peut être écarté. Un tel risque est susceptible d’avoir des conséquences sur la valeur liquidative de la Société. Les titulaires d’Actions A ne disposeront, quelque soit la proportion que représentent les Actions A dans le capital social, que de 30% des droits de vote de la Société. En conséquence, ils ne pourront pas influencer sur la politique d’investissement de la Société.

Risque lié à l’absence d’agrément ou de visa

Selon la législation applicable, la Société est un Autre FIA régi par les dispositions de l'article L. 214-24, III, 2° du CMF et n’est donc pas soumise à un agrément préalable de l’AMF. La présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l’AMF.

Risque cotation OPC

La Société sera en partie investie en OPC actions ainsi les variations des marchés actions peuvent avoir un impact défavorable sur l’évolution de la valeur liquidative de la Société. Les investissements de la Société sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit et peut induire un risque de liquidité, les évolutions de ces valeurs peuvent être plus fortes à la hausse et à la baisse et impacter la valeur liquidative.

Risques liés aux secteurs d’activités dans lesquels la Société investira

Sans qu’un nombre minimum de Sociétés Cibles soit imposé concernant la composition de son portefeuille, la Société investira notamment dans des Sociétés Cibles issues des secteurs suivants :

- hautes technologies,
- technologie de l’information,
- sécurité informatique,
- distribution spécialisée,
- efficacité énergétique,
- multimédia,
- luxe,
- e-commerce,
- loisirs, et
- sport.

En conséquence, il existe un risque que le portefeuille de la Société ne soit pas assez diversifié. Corrélativement, une telle absence de diversification pourra avoir des conséquences sur l’évaluation des actifs détenus par la Société.

Risque lié au niveau des frais

Le niveau des frais auxquels est exposé la Société suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence négative sur la rentabilité de l’investissement.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change par l’acquisition d’OPC libellés dans une autre devise que l’euro. La Société pourrait envisager d’investir dans des instruments financiers à terme pour préserver la valorisation de ses actifs en portefeuille afin de couvrir ces éventuels risques, si elle le juge nécessaire.

Risque de taux

La Société pouvant être composée d’OPC soumis au risque de taux, la valeur liquidative de la société peut baisser en cas de hausse des taux.

Risque lié aux obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d’intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l’obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Société.

Risque dû à l’absence de liquidité des titres

La Société a vocation à investir minoritairement dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé. L’univers d’investissement de la Société ne présentant pas une liquidité équivalente aux marchés cotés, il pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités.

Risques liés aux conflits d’intérêts

Des investissements pourront être réalisés par la Société pour tout ou partie dans des Sociétés Cibles dans lesquelles d’autres portefeuilles ou d’autres véhicules d’investissement gérés ou conseillés par Calao Finance ont investi. Il existe donc des risques potentiels de conflits d’intérêts entre, d’une part, la Société (et ses investisseurs) et, d’autre part, les autres véhicules d’investissement ou portefeuilles gérés et/ou conseillés (et leurs investisseurs respectifs).

Calao Finance se conformera à sa politique de gestion des conflits d’intérêts afin de gérer les dits conflits. En raison notamment des contraintes de structuration et des opportunités d’investissement propres à chaque support géré ou conseillé par Calao Finance, la société de gestion ne peut garantir que les conditions juridiques et financières de prises de participations soient équivalentes entre la Société et un véhicule d’investissement ou un portefeuille géré et/ou conseillé. D’autres risques, considérés comme moins significatifs ou non encore actuellement identifiés par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les Souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



Afin de vous permettre de suivre l'actualité des participations quand vous le souhaitez, en complément de notre site interne, nous avons mis en place des « fils d'information » actualisés très régulièrement, accessibles sur les réseaux sociaux comme Facebook, LinkedIn et Twitter.

Vous pouvez aussi découvrir nos participations en vidéo sur Youtube.

N'hésitez pas à les consulter, elles sont accessibles depuis notre site internet.

CALAO FINANCE
SOCIETE DE GESTION
AGREMENT AMF GP – 10000052
10, rue de Copenhague 75008 Paris

Tél : 01 44 90 70 70
info@calaofinance.com

CalaoFinance.com



Facebook.com/CalaoFinance



Twitter.com/CalaoFinance



Youtube.com/CalaoFinance



Linkedin.com/CalaoFinance